



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2020 (18h30)
Salle Montgolfier- Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	31
Convocation et affichage	:	01/12/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Bernard CHAMPANHET

Etaient présents : Patrick SAINNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Sophal LIM, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Romain EVRARD), Pascal PAILHA (pouvoir à Nadège COUZON), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Juanita GARDIER), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Clément CHAPEL), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémy FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Antoine MARTINEZ, Edith MANTELIN.

**CM-2020-219 - EDUCATION JEUNESSE - APPROBATION DU VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CAP SOLIDAIRE**

Rapporteur : Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

L'association Cap solidaires a pour but de lutter contre l'échec scolaire et d'accompagner des jeunes issus de milieux populaires à la citoyenneté et à la responsabilité, notamment par des activités éducatives et culturelles favorisant les apprentissages et l'épanouissement, tout en confortant les liens avec l'école et les familles.

Dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE), la Ville d'Annonay et son Centre communal d'action sociale (CCAS) soutiennent l'association Cap Solidaire par le versement de subventions de fonctionnement annuelles à hauteur, respectivement, de 10 000 € et de 20 000 €.

Les conventions de partenariat précisent les engagements mutuels qui portent particulièrement sur :

- l'accompagnement individualisé pour les enfants des écoles primaires, collèges et lycées (réappropriation ou consolidation des apprentissages de base en lecture, écriture, calcul et méthodologie pour la gestion des devoirs),
- l'appui aux familles et le soutien à la parentalité (médiation familiale autour du milieu scolaire avec l'adulte-relais de l'association),
- l'appui à la culture générale et à la citoyenneté,
 - des ateliers de restitution des apprentissages pendant les vacances scolaires.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, l'association a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des bénévoles.

En effet, à la suite du premier confinement, l'afflux supplémentaire d'enfants nécessite une adaptation des locaux et matériels de l'association pour préserver des conditions propices aux apprentissages.

De plus, l'association a dernièrement obtenu un agrément académique de l'Éducation nationale qui permet d'étendre ses missions au-delà des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires et d'ouvrir ses actions à un public plus large, augmentant le nombre de bénéficiaires.

Le projet d'adaptation des locaux et matériels de l'association s'élève à 4 822 €. Des subventions sont sollicitées à hauteur de 2 000 € auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF), et 2 000 € auprès de la Ville d'Annonay.

Il est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 2 000 € à l'association Cap solidaire pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.

VU l'avis de la commission générale unique, regroupant les trois commissions permanentes, du 30 novembre 2020,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 31 voix votant pour

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association Cap solidaire pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 15/12/20
Affiché le : 15/12/20
Transmis en sous-préfecture le : 17/12/20
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

17 DEC. 2020